



ORDRE DU JOUR

**SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL**

**Le lundi, 6 octobre 2014
à 19h30**

1. **Ouverture de la séance**

2. **Adoption de l'ordre du jour**

3. **Période de questions**

4. **Procès-verbaux**

4.1 Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 15 septembre 2014

5. **Administration générale, greffe, affaires juridiques**

5.1 - - -

6. **Finances municipales**

6.1 - - -

7. **Ressources humaines**

7.1 Embauche d'un chef de division géomatique et gestion des actifs au Service des infrastructures et gestion des eaux

7.2 Suspension sans solde d'un employé du Service de sécurité incendie

7.3 Embauche d'un directeur adjoint au Service de sécurité incendie

8. **Loisirs et bibliothèques**

8.1 - - -

9. **Infrastructures et gestion des eaux**

9.1 - - -

10. **Toponymie et circulation**

- 10.1 Restriction à l'arrêt et au stationnement des véhicules dans le secteur de la rue Frontenac
- 10.2 Aménagement d'un corridor piétonnier sur le boulevard Saint-Luc
- 10.3 Espaces réservés – Stationnement municipal P-28
- 10.4 Espaces réservés et stationnement limité – Stationnement municipal P-4

11. **Travaux publics**

- 11.1 Octroi du contrat de camionnage en vrac (transport de neige) pour la saison hivernale 2014-2015
- 11.2 Augmentation du montant du bon de commande BC-113839 relatif au contrat de location d'équipements de déneigement pour le secteur centre-ville et NDA

12. **Sécurité publique**

- 12.1 Adoption du rapport annuel de l'an 4 du schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie

13. **Urbanisme**

- 13.1 Étude et décision relatives à une demande de dérogation mineure
 - 13.1.1 DDM-2014-3198 (retour) – « Sobeys Québec » - Immeuble situé au 174, boulevard Saint-Luc
- 13.2 Étude et décision relatives à divers plans d'implantation et d'intégration architecturale
 - 13.2.1 PIIA-2014-3294 – Monsieur Francis Trudeau – Immeuble situé aux 35-37, rue De Salaberry
 - 13.2.2 PIIA-2014-3318 – Monsieur Gérard Lapalme – Immeuble situé au 189, rue Saint-Jacques
 - 13.2.3 PIIA-2014-3320 – Monsieur Jean-Marc Lebrun – Immeuble situé au 274 – 1^{re} Rue
 - 13.2.4 PIIA-2014-3322 – « Les immeubles JMC » - Immeuble situé au 183, rue Champlain
 - 13.2.5 PIIA-2014-3323 – « Les immeubles JMC » - Immeuble situé au 40, rue Saint-Jacques
 - 13.2.6 PIIA-2014-3328 – Madame Sophie Généreux – Immeuble situé au 256, rue Richelieu
 - 13.2.7 PIIA-2014-3331 – Monsieur Michel Choquette – Immeuble situé au 274, rue Jacques-Cartier Nord

13.2.8 PIIA-2014-3340 – Monsieur Jean-Claude Dubois – Immeuble situé aux 234-238, rue Richelieu

13.3 Adoption du second projet du règlement suivant :

13.3.1 Règlement n° 1271

« Règlement modifiant le règlement de zonage no 0651 et ses amendements, dans le but :

- d'agrandir la zone C-1052 à même une partie de la zone C-1859, située entre l'Autoroute 35 et la rue Douglas et de modifier les normes relatives à la hauteur, aux dimensions et la superficie minimale d'implantation au sol des bâtiments. Cet agrandissement aura pour effet d'interdire les stations de service en bordure de l'autoroute, d'assujettir cette zone à des normes écologiques et d'autoriser les projets intégrés ;
- de modifier la grille des usages et normes de la zone H-5567, située au sud de la rue Marguerite, afin de réduire la marge avant minimale à 7 m ;
- de modifier la grille des usages et normes de la zone C-5506, située à l'intersection du chemin des Patriotes Est et de la rue Guertin, afin de supprimer la norme se rapportant à la superficie de plancher max. (m²) ;
- d'agrandir la zone I-1813 à même une partie de la zone I-1414, située au parc industriel de Saint-Jean et délimitée au nord par la rue Saint-Louis, à l'est par le boulevard du Séminaire Nord et au sud par la voie ferrée et d'y autoriser l'usage I2-06-01 « Mouture de céréales (meuneries) ou de graines oléagineuses » à même la zone I-1813 ainsi agrandie. Conséquemment les normes se rapportant à la hauteur maximale et au nombre d'étages sont modifiées, afin de permettre la construction d'une meunerie ;
- de créer la zone C-1761 à même une partie de la zone H-1561, située de part et d'autre de la rue Saint-Jacques, entre les rues Collin et Saint-Pierre, afin d'autoriser l'usage C7-01-02 « Vente au détail de véhicules de promenade usagés » et d'édicter les normes relatives aux bâtiments et aux terrains s'y rapportant ;
- d'autoriser les classes d'usage C3 (Restaurant), C8 (Station-service) et de réduire la marge arrière minimale à 7,5 m dans la zone C-2628, située à l'intersection du boulevard Saint-Luc et de l'Avenue des Pins. L'usage C7-01-08 (Service de lavage, polissage ou esthétique de véhicules de promenade, cyclomoteurs, motocyclettes, motoneiges ou véhicules hors route) est prohibé dans cette zone, et ce, malgré l'article 222 dudit règlement de zonage

13.4 Demande de maintien du programme « Rénovation Québec PRQ » à Saint-Jean-sur-Richelieu

13.5 Appui à la demande du ministère des Transports du Québec auprès de la Municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu pour la construction du nouveau pont Gouin dans la zone inondable de la rivière Richelieu

13.6 Appui à une demande d'autorisation auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec

13.7 Adoption du projet de règlement suivant :

13.7.1 Règlement n° 1281

« Règlement modifiant le règlement n° 0338 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux sur le territoire de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, tel qu'amendé par le règlement n° 0633 »

13.7.2 Règlement n° 1276

« Règlement modifiant le règlement n° 0945 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale et ses amendements dans le but :

- d'agrandir le « Secteur de P.I.I.A. : Bordures autoroutières », à même le « Secteur de P.I.I.A. : Douglas », et d'intégrer des critères et objectifs environnementaux au secteur ainsi agrandi ;
- d'assujettir la zone H-2633 apparaissant au plan de zonage au « Secteur de P.I.I.A. : Projets intégrés résidentiels; laquelle zone est située à l'intersection des rues Moreau et des Plaines »

13.8 Adoption du premier projet du règlement suivant :

13.8.1 Règlement n° 1284

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651 et ses amendements, dans le but :

- de créer une nouvelle zone à même une partie des zones H-2548 et C-2611, situées à l'ouest de la rue Moreau, entre les rues des Tournesols et des Plaines, afin d'autoriser la classe trifamiliale jumelée et d'édicter les normes relatives aux bâtiments et aux terrains se rapportant aux projets intégrés résidentiels et d'assujettir cette zone aux dispositions d'un PIIA ;
- d'autoriser la classe C4-03 (Services communautaires) à même la zone C-1665, située de part et d'autre de la rue Mayrand, entre les rues Bouthillier Nord et Cousins Nord »

14. **Transport et mobilité urbaine**

14.1 Mandat et constitution d'un comité de négociation en vue du renouvellement du Service de transport en commun

15. **Avis de motion**

15.1 **Règlement n° 1225**

« Règlement modifiant le règlement n° 0556 sur les branchements de services municipaux, tel que modifié par les règlements nos 0881, 1015, 1099 et 1102 »

15.2 **Règlement n° 1281**

« Règlement modifiant le règlement n° 0338 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux sur le territoire de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, tel qu'amendé par le règlement n° 0633 »

15.3 **Règlement n° 1276**

« Règlement modifiant le règlement n° 0945 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale et ses amendements dans le but :

- d'agrandir le « Secteur de P.I.I.A. : Bordures autoroutières », à même le « Secteur de P.I.I.A. : Douglas », et d'intégrer des critères et objectifs environnementaux au secteur ainsi agrandi ;
- d'assujettir la zone H-2633 apparaissant au plan de zonage au « Secteur de P.I.I.A. : Projets intégrés résidentiels; laquelle zone est située à l'intersection des rues Moreau et des Plaines »

15.4 **Règlement n° 1284**

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651 et ses amendements, dans le but :

- de créer une nouvelle zone à même une partie des zones H-2548 et C-2611, situées à l'ouest de la rue Moreau, entre les rues des Tournesols et des Plaines, afin d'autoriser la classe trifamiliale jumelée et d'édicter les normes relatives aux bâtiments et aux terrains se rapportant aux projets intégrés résidentiels et d'assujettir cette zone aux dispositions d'un PIIA ;
- d'autoriser la classe C4-03 (Services communautaires) à même la zone C-1665, située de part et d'autre de la rue Mayrand, entre les rues Bouthillier Nord et Cousins Nord »

16. **Règlements**

16.1 **Règlement n° 1269**

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651 et ses amendements afin :

- d'agrandir la zone H-3503 à même une partie de la zone H-3515. Ces zones sont délimitées au nord par la voie ferrée, au sud par la rue Charles-Henri-Hébert et à l'ouest par le boulevard d'Iberville ;
- de modifier la grille des usages et normes de la zone H-1754, située au nord de la rue René-Boileau, entre le boulevard Séminaire Sud et la voie ferrée du Canadian National, de manière à réduire la marge avant secondaire minimale à 4,5 mètres ;
- d'autoriser la classe d'usage multifamiliale d'un minimum de 8 logements et d'un maximum de 18 logements et d'augmenter le nombre d'étage maximal à 3, dans la zone H-1642. Cette zone est délimitée au nord par la rue du Carignan, à l'est par la rue Jacques-Cartier Sud et à l'ouest par la voie ferrée du Canadian National »

16.2 Règlement n° 1270

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651 et ses amendements afin :

- de créer une nouvelle zone H-1310, à même une partie de la zone H-1268, afin d'y autoriser les usages habitations unifamiliales et bifamiliales. Ces zones sont délimitées à l'est par la rue Richard, au sud par la rue Frédette, et à l'ouest par le boulevard Industriel ;
- d'agrandir la zone H-1209, à même une partie de la zone H-1195, et d'agrandir la zone H-1190, à même la zone H-1209, ainsi que ;
- de modifier l'affectation de la zone H-1209, présentement à dominance habitation, par une affectation à dominance commerciale, et d'y prohiber les usages unifamiliales et bifamiliales du groupe habitation (H);
 - d'autoriser les usages de la classe multifamiliale d'un maximum de 4 logements à même la zone H-1190;
- de modifier les normes relatives à un terrain pour l'usage de la classe unifamiliale de la zone H-1195

16.3 Règlement n° 1274

« Règlement modifiant le plan d'urbanisme n° 0650 et ses amendements dans le but de modifier la liste de l'annexe « B », de manière à protéger les bâtiments cités au règlement numéro 0923 et de modifier la carte 12, relative au plan de localisation des P.I.I.A. et site du patrimoine. Ces bâtiments cités sont : l'ancien édifice du marché et l'ancienne caserne de pompiers, l'ancien bureau de poste et la maison Bouthillier, situés sur la rue Jacques-Cartier Nord »

16.4 Règlement no 1279

« Règlement amendant le règlement n° 0705 relatif à l'attribution et à l'affichage des numéros civiques »

17. **Dépôt de documents au Conseil municipal**

- 17.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 9 juillet 2014 du Comité exécutif
- 17.2 Procès-verbal de la séance ordinaire du 13 août 2014 du Comité exécutif
- 17.3 Procès-verbal de la séance ordinaire du 3 septembre 2014 du Comité exécutif
- 17.4 Procès-verbal de la séance ordinaire du 17 septembre 2014 du Comité exécutif
- 17.5 Certificat de la procédure d'enregistrement du règlement n° 1278

18. **Correspondance**

19. **Période de questions**

20. **Communications des membres du conseil au public**

21. **Levée de la séance**